Théorie des types : introduction et utilisation en Lean.

Dorian Guillet

17 mars 2025

Table des matières

	Théorie des Types			
	1.1	Introduction	2	
	1.2	Construction de types	2	

1 Théorie des Types

1.1 Introduction

La théorie des types se veut être une alternative à la théorie des ensembles de Zermelo-Fraenkel (ZF). Or les fondations de cette dernière s'appuient sur le système déductif de la logique du premier ordre, et la théorie des ensembles est formulée à l'intérieur de ce système, donc cette théorie est formée de deux couches : la logique du premier ordre, puis la théorie des ensembles, formée de ses axiomes. On a donc deux objets fondamentaux dans cette approche : les propositions (qui se basent sur la logique du premier ordre) et les ensembles de ZF.

Pour éviter cette construction en deux couches, la théorie des types possède son propre système déductif, par conséquent une fois les jugements et les règles du système déductif définies, il est prêt à être utilisé sans axiomes supplémentaires. Ainsi, cette théorie ne possède qu'un objet fondamental : les **types**.

Ayant uniquement des types, pour pouvoir formuler des théorèmes on a besoin de l'équivalent des propositions qui sont ici des types particulier, dont la construction suit des règles qui seront précisées après. Dans cette théorie, prouver un théorème est donc équivalent à construire un objet qui serait un élément du type correspondant au théorème (ici l'objet en question est une preuve).

On peut aussi voir les types d'un point de vue plus proche de la théorie des ensembles, en interprétant le fait qu'un élément a soit de type A comme l'affirmation $a \in A$. Cependant ici l'affirmation $a \in A$ est une proposition alors que dire "a est de type A" (que l'on notera dorénavant a:A) est un jugement. En effet, dans la théorie des types un élément possède toujours un type (uniquement) déterminé.

Le système déductif de cette théorie est composé de deux jugements principaux :

- 1. **Jugement de typage** a:A, qui affirme que a est de type A.
- 2. **Jugement d'égalité** $a \equiv b : A$, qui affirme que a et b sont égaux par définition dans le type A.

A noter que le symbole " \equiv " est différent de "=". En effet, si a,b:A, alors on a le type $a=_A b$ qui correspond à une égalité que l'on peut prouver, c'est l'égalité propositionnelle. Pour l'égalité "par définition" du système déductif, la prouver ou la supposer n'a pas réellement de sens étant donné qu'elle est vrai par définition (ou par construction).

Cette distinction entre proposition et jugement est fondamentalle. Un jugement est une affirmation dans le système déductif de la théorie, qui est donc considéré comme vrai et n'est pas à prouver, alors qu'un proposition est un type, pouvant être non vide et se situe donc dans la théorie elle-même.

1.2 Construction de types

Univers. Un univers est un type composé de type, ce n'est pas le type de tout les types, car cela ferait apparaître un paradoxe de la même nature que lorsque l'on considère l'ensemble $\{x; x \in x\}$ en théorie des ensembles.

Fonctions. Etant donné deux types $A, B : \mathcal{U}$, construit le type $A \to B$ qui correspond au type des fonctions de A dans B. Si $f : A \to B$ et a : A, alors on peut appliquer f à a ce qui permet d'obtenir un élément de type B, on le note f(a) ou aussi f a : c'est la valeur de f en a.

Pour construire un élément f de type $A \to B$, appelé fonctions, on utilise les λ -abstraction et le formalisme du λ -calcul. On peut alors obtenir une fonction de la manière suivante :

$$f :\equiv \lambda(x : A).\Phi : A \to B,$$

où Φ est un expression de type B qui peut faire intervenir x:A. Cette fonction est ici définie comme la fonction que à x associe Φ , on peut alors appliquer f à x:A, et il serait alors naturel d'avoir la relation

$$f \ a \equiv (\lambda(x : A).\Phi) \ a \equiv \Phi[a/x],$$

où $\Phi[a/x]$ est Φ où toutes les occurences de x sont remplacées par a. Cette relation est en fait une règle du système déductif, souvent appelée règle β .